

LES ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Un dispositif de pacification des comportements qui contribue efficacement à l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant dans les écoles élémentaires

Contribuer concrètement à l'aménagement des rythmes scolaires

Le dispositif des espaces ludiques en milieu scolaire est particulièrement adapté à l'aménagement du temps et de l'espace scolaires.

Il s'inscrit comme une solution qui correspond en tous points aux objectifs, tant pour l'école que pour les collectivités, en prenant en charge l'enfant autant que l'élève.

Ce dispositif permet d'équilibrer la journée de l'écolier, en introduisant avec discernement des séquences de décompression en parfaite adéquation avec la nature de l'enfant.

Prévenir la violence scolaire et les incivilités

Si les faits de violence se produisent surtout en collèges et lycées, il est reconnu aujourd'hui que cette violence est en gestation dès l'école primaire.

Aussi pour améliorer la relation de l'enfant aux autres, à l'institution et à la société en général, il convient de mettre en place des outils préventifs dès l'école élémentaire.

La conception même du dispositif induit des résultats extrêmement significatifs en termes de pacification des comportements et de mieux vivre ensemble à l'école.

L'expérimentation a prouvé qu'en la matière, ce dispositif réduit très sensiblement violence et incivilités en offrant aux enfants, sur les temps périscolaires voire les récréations, des moments dévolus à des activités ludiques qui s'appuient sur une combinaison de jouets non didactiques spécialement étudiée.

LES ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Un outil pour mieux vivre ensemble à l'école

C'est dans le cadre de réflexions portant sur l'aménagement des rythmes scolaires, la prévention de la violence et de l'échec scolaires, prenant en compte non seulement l'élève mais l'enfant dans sa globalité, que le dispositif des espaces ludiques en milieu scolaire a été initié, expérimenté puis validé par l'Education nationale.

Constater et agir à temps

En matière de violence, si l'on observe qu'elle s'exprime surtout au cours des années de collège, elle est néanmoins en gestation dès l'école primaire.

Il convient donc d'agir en mettant en place des outils préventifs dès l'école élémentaire, pour améliorer la relation de l'enfant aux autres, à l'institution et à la société en général.

En matière de rythme scolaire, on observe qu'un nombre grandissant d'enfants passe 10 heures voire plus par jour à l'école. Aussi n'est-il pas indispensable d'aménager du temps et de l'espace à l'enfant, autant qu'à l'élève?

Par ailleurs, le taux de violence et d'incivilité croît de façon inversement proportionnelle au temps quotidien de jeu des enfants.

L'ensemble de ces observations a conduit à des propositions concrètes tendant à tirer parti des fonctions du jouet.

Tous les grands courants de la psychologie moderne ont mis en évidence combien le jouet est une nécessité vitale pour le développement de l'enfant.

Un enfant qui joue est un enfant heureux. Il est dans une dynamique de vie et se trouve ainsi en meilleure position pour réussir.

Un concept simple et efficace

Un Espace ludique en milieu scolaire est un lieu identifié, dédié au jeu à l'intérieur d'une école élémentaire, accessible à l'enfant pendant les temps périscolaires et les récréations.

Ni ludothèque, ni atelier de jeux, l'originalité du concept repose sur deux principes.

1. Une combinaison spécialement étudiée d'une soixantaine de jouets aux fonctions exclusivement ludiques.

Cette combinaison répond à une pluralité de besoins ludiques chez l'enfant.

Elle inclut aussi bien :

- des jouets symboliques, d'imitation et de rôle,
- des jouets de construction, d'imagination,
- des jeux de règles.

En manipulant cuisine, poupon, poupée mannequin, l'enfant revit des situations personnelles telles qu'il les a connues ou rêvées. Il opère ainsi une forme de reconstitution de son vécu qui contribue à son équilibre et lui permet de mieux aborder le présent et l'avenir.

Si un élève met en scène une bagarre entre robots, c'est le jouet qui est porteur de l'action et non l'enfant. A travers cet outil, il se libère d'un besoin d'agressivité, ce qui est essentiel à l'apaisement de la violence réelle.

Quant au jeu de société, il favorise le respect des règles mais aussi l'émergence du principe selon lequel celui qui perd sait qu'il peut rejouer pour gagner et qu'il a face à lui des partenaires et non des adversaires.

L'espace ludique en milieu scolaire permet à l'enfant d'intégrer un processus de développement personnalisé au sein d'un groupe partageant la même dynamique.

2. Une procédure simple qui laisse l'enfant choisir de jouer "à quoi il a envie", sans être guidé, ni jugé.

Cette liberté permet à l'enfant d'aller vers le jouet dont il a envie, de s'enrichir lui-même selon les modalités induites par la diversité des jouets.

Elle lui permet aussi de prendre confiance en lui, de communiquer, de respecter les règles du fonctionnement social, de développer une variété d'attitudes de partage et de dialogue.

En pratique

La mise en œuvre d'un espace ludique en milieu scolaire est simple, elle utilise les ressources humaines et matérielles existantes, si ce n'est la combinaison de jouets qui a donné lieu à une convention cadre entre l'Education nationale et les organismes institutionnels de la filière jouet afin d'obtenir des conditions particulières permettant ainsi l'accès au plus grand nombre.

La procédure a pour base :

- une salle ou un espace dédié,
- tables et chaises, un meuble de rangement
- une personne habilitée par l'école à encadrer les enfants (enseignants, personnel municipal), la procédure ne nécessitant aucune formation particulière,
- la combinaison spécifique de jouets.

L'espace est ouvert aux enfants de l'école, toutes classes confondues, pendant les temps périscolaires (avant et après la classe, pause méridienne).

L'utilisation pendant les récréations peut donner lieu à un roulement par classes, les bénéfiques s'inscrivant directement au sein du groupe.

Le dispositif peut être mis en place dans toutes les écoles.

Il est particulièrement recommandé dans le cadre :

- des activités périscolaires,
- de l'accompagnement éducatif et accompagnement à la scolarité,
- de l'éducation prioritaire, PRE (programme de réussite éducative),
- des contrats éducatifs locaux.

Vivre l'école autrement

Plusieurs années d'expérimentation ont démontré l'efficacité du dispositif et la rapidité des progrès :

- changement d'atmosphère notable et positif à l'école,
- pacification des comportements, régulation des relations,
- résorption des effets de clans,
- développement d'une mixité filles/garçons, grands/petits plus harmonieuse,
- progrès dans l'intégration, la communication, la responsabilité, le respect des règles,
- progrès dans la confiance en soi et la concentration,
- appropriation de l'école par les enfants,
- stimulation des apprentissages.

En dédiant ainsi un espace avec de "vrais jouets" à l'école élémentaire, on contribue donc aussi à la réussite scolaire des élèves.

Jusqu'alors les jouets généralement admis à l'école élémentaire étaient essentiellement des jeux dits "éducatifs".

Ce dispositif rend possible un nouveau type de rapport entre l'école et son environnement social et contribue efficacement au "mieux vivre ensemble à l'école".

Un partenariat national

La mise en œuvre du déploiement national des espaces ludiques en milieu scolaire repose sur un partenariat concrétisé par la signature d'une convention cadre entre la Direction de l'enseignement scolaire et la Fédération française des industries jouet puériculture représentant la filière jouet.

Ce partenariat est renforcé par le soutien de l'ACSÉ (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), dans le cadre notamment des zones d'éducation prioritaire et des programmes de réussite éducative, des quartiers en politique de la ville.

L'encadrement de cette action est assuré au niveau national par la *Commission nationale des espaces ludiques en milieu scolaire*, pilotée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Composée de représentants de l'Education nationale et de l'ACSÉ, de spécialistes de la psychologie, de l'enfant et du jouet, la Commission étudie et valide la combinaison de jouets, conduit le suivi et l'évaluation annuelle du dispositif.

La mise en œuvre et le suivi du dispositif sur le terrain sont assurés par les inspecteurs de l'Education nationale (IEN), sous l'autorité des recteurs et des directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN), en partenariat avec les collectivités.

Le développement des espaces ludiques en milieu scolaire

Le déploiement national du dispositif s'opère depuis l'année scolaire 2011/2012.

Le premier bilan des implantations confirme totalement les progrès constatés pendant les années d'expérimentation, que ce soit à Nice, Chartres, Lisieux, Le Havre ou dans de nombreuses villes des Yvelines, département pilote de ce développement.

Ce département, l'un des plus peuplés de France, se caractérise par une grande variété de situations et de populations. On y trouve en effet un pourcentage bien supérieur à la moyenne d'enfants issus à la fois des milieux les plus favorisés et les plus défavorisés.

Exemples

- A l'école Albert Anne de Bonnières-sur-Seine, un espace ludique a été ouvert afin d'offrir une plus large place à l'enfant sur le temps périscolaire, nombre d'élèves restant dans le cadre de l'école de 7 à 19 heures.

Le taux de fréquentation de l'espace ludique est maximal et la présence régulière des enfants témoigne du fait que le dispositif répond à un réel besoin.

Les enfants y sont particulièrement respectueux les uns envers les autres. Ils respectent les règles et les jouets qu'ils rangent très naturellement.

On observe une stimulation de l'imagination, certains jouets étant détournés au profit de la créativité des enfants. On assiste à une évolution notable de la mixité dans les jeux, une pacification et une régulation des relations.

C'est un authentique et remarquable lieu d'échanges et de joies enfantines.

"Cela les rend heureux" constate la directrice. Ainsi les élèves sont en meilleure condition pour recevoir l'enseignement, d'autant qu'ils sont également beaucoup plus calmes.

Un nouvel espace ludique est en cours d'implantation à Bonnières.

- A l'école Réginald Trevett de Lisieux, l'espace ludique a été installé pour pacifier des états de violence latents.

La fin de l'année scolaire s'est achevée sur une amélioration du comportement global des élèves, une réduction des incidents sur la cour et en classe.

Les résultats sont très significatifs pour les services compétents de la mairie : "nous avons retrouvé la paix sociale". Aussi un nouvel espace ludique est en cours d'ouverture à Lisieux.

Outil remarquable et simple, en parfaite adéquation avec la nature de l'enfant, ce dispositif lui permet de (re)découvrir spontanément les règles du jeu de la vie en société : le respect de soi et des autres, l'épanouissement personnel, la reconnaissance de l'apprentissage et le contrat d'acceptation de la règle par le plaisir.

Contact

Mission espaces ludiques, coordination nationale : Sylvie LINDER

• 01 53 43 09 18

• espacesludiques@fjp.fr